## Dénonciation calomnieuses et pervers

Par Dje		

Bonjour, je viens vers vous car je détiens des preuves sur quelqu'un qui a montrer son penis à des mineurs sur snapchat. Qu'est ce que l'on risque en dénonçant cette perso ne en sachant que les faits se sont produit en février ? Ensuite cette même personne étant un pervers narcissique harcele pour conjoint en faisant des dénonciation calomnieuses le m'étant dans un mauvaise situation à son travail qu'elle action peut il faire pour se défendre ? Cordialement

-----

Par ESP

**Bonjour** 

Il faut envisager le dépôt de plainte.

L'atteinte à la pudeur ou l'exhibition sont punis par la loi.